



LA JARRRIE

DÉPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 28 février 2018
à 19h30

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA JARRRIE (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BAUDON, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 février 2018

PRESENTS : David BAUDON, Magali GERMAIN, Christine MASSON, Yves GAUTHEY, Christian JENTET, Jean-Pierre MORIN, Maryse JASPARD, Bernard CHARRUYER, François BLAZY, Noufissa MAROLLEAU, Hélène ROBIN, Danielle THIBAUD, Annick MOREAU, Arnaud TROUILLET, Adrien DHALLUIN.

EXCUSES : F. GOUSSEAUD, Béatrice SAILLOL (pouvoir à C. JENTET), Serge LACELLERIE (pouvoir à D. BAUDON), Christine MAYARD, G. GILLARDEAU, F. MENIGOZ (pouvoir à M. GERMAIN) Erwan RENAUD (pouvoir à F. BLAZY),

ABSENTE : Virginie JUCHEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud TROUILLET

PUBLIC : 2

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le maire procède à un rapide tour d'horizon des projets et aménagements en cours ou à venir :

A propos des activités commerciales, David BAUDON indique que les opérations de terrassement du futur centre commercial Intermarché progressent bien, conformément aux délais préalablement fixés par le Groupe.

Par ailleurs, les travaux de réagencement de l'ex-boucherie DUGUÉ par M. AUJARD, Place de la Mairie, en vue d'y implanter une boulangerie-pâtisseries sont terminés et l'ouverture est prévue pour demain le 01 mars. Il remercie le service « Urbanisme » de s'être fortement mobilisé pour aider à l'ouverture de ce magasin dans les délais prévus. Monsieur le maire informe aussi l'Assemblée de l'ouverture d'un commerce de cuisine Thaïlandaise à emporter dans un local situé rue des écoles, face à l'actuel Intermarché depuis le 29 janvier 2018. Ce commerce est déjà unanimement reconnu de grande qualité. Enfin, il annonce qu'après trois ans d'existence, le restaurant L'Hysope a obtenu une étoile au guide Michelin. David BAUDON remercie les élus anciens et actuels qui l'ont accompagné dans cette réalisation.

1. BUDGET PRINCIPAL

David BAUDON porte à la connaissance de l'Assemblée la note de présentation synthétique qui sera jointe au Compte Administratif 2017.

Elle porte sur les points suivants :

-Evolution des dotations de 2014 à 2017

-Evolution par taxe de 2014 à 2017

-Priorités du budget 2017 : Dans un contexte contraint, la Municipalité ne souhaitant pas recourir à une hausse de la fiscalité, l'objectif principal assigné au budget 2017 demeurait la réalisation d'économies sur la section de fonctionnement permettant le maintien d'un niveau d'autofinancement assurant la réalisation des investissements programmés sans recours à l'emprunt.

-Point sur l'endettement : Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017. Le capital restant dû au 31.12.2017 s'élevait à 3.162.933,34 €. Il est cependant à noter qu'un emprunt relais de 275.000 € a été remboursé dès janvier 2018 ramenant l'encours réel de la dette à 2.887.933,34 € soit 871, 17 € par habitant.

Après cet exposé, le maire présente les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation du résultat pour chacun des budgets (principaux et annexes).

1.1 Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. A l'unanimité déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

1.2 Approbation du compte administratif 2017

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	prévu	2.250.488,47
	réalisé	1.526.534,47
	reste à réaliser	82.109,73

RECETTES	prévu	2.250.488,47
	réalisé	1.287.048,19
	reste à réaliser	83.831,68

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	prévu	2.981.391,00
	réalisé	2.379.746,27
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévus	2.981.391,00
	réalisé	3.157.634,97
	reste à réaliser	0,00

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	-239.486,28
FONCTIONNEMENT	777.888,70
RESULTAT GLOBAL	538.402,42

Après cette présentation par David BAUDON, le maire quitte la séance et le doyen fait procéder au vote. A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte administratif 2017 du budget principal.

1.3 Bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2017

Monsieur Jean-Pierre MORIN, Doyen de l'Assemblée, précise que l'article 11 de la Loi n°95.127 du 08 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service, prévoit que les collectivités doivent annexer au compte administratif le bilan des acquisitions et cessions et le récapitulatif des cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers intervenus sur le territoire.

Budget principal :

Pour l'année 2017, le bilan laisse apparaître une acquisition.

ACQUISITIONS 2017						
Désignation du bien	Vendeur	Acquéreur	Date de l'acte	Prix de la parcelle	Honoraires et ou publication de l'acte	Total
Délaissé de voirie Rue du Château d'eau	Madame Martine PORTMANN	Commune de La Jarrie	02.06.2017	1 € (euro symbolique)	122,00 €	123,00 €
TOTAL	/	/	/	1,00 €	122,00 €	123,00 €

CESSIONS 2017						
Désignation du bien	Vendeur	Acquéreur	Date de l'acte	Prix de la parcelle	Honoraires	Total
NEANT	/	/	/	/	/	/
TOTAL	/	/	/	/	/	/

A l'unanimité, le Conseil municipal prend donc acte de cet état de fait au compte administratif 2017.

1.4 Affectation du résultat 2017/2018

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le Compte Administratif présente un **Excédent de fonctionnement de 277.888,70 €**,

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter, le résultat conformément au tableau ci-joint annexé.

	PREVISIONS BUDGETAIRES		EUROS
1	<i>résultat de la SECTION D' INVESTISSEMENT</i>	POUR MEMOIRE BP 2017	-2 997,86
2	<i>EXCEDENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		500 000,00
3	<i>VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT</i>		350 000,00
	RESULTATS		
	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2017	2 379 746,27
	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		2 657 634,97
4	RESULTAT DE L'EXERCICE		277 888,70
5	RESULTAT ANTERIEUR SECTION DE FONCT.		500 000,00
4+5 (6)	RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCT.		777 888,70
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 523 536,61
	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 287 048,19	
7	SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-236 488,42
8	SOLDE ANTERIEUR DE LA SECTION INVEST.	001/BP 2017	-2 997,86
7+8 (9)	SOLDE CUMULE DE LA SECTION INVEST.	A REPORTER SUR 001/BP 2018	-239 486,28
10	DEPENSES ENGAGEES REPORTEES	ETAT des Restes à reporter	82 109,73
11	RECETTES ENGAGEES REPORTEES		83 831,68
			0,00
9-10+11 (12)	SOLDE NET DE LA SECTION INVEST.		-237 764,33
	AFFECTATIONS	1068	
14	VIREMENT NECESSAIRE PLUS APROCHE PRUDENTIELLE	1068/BP 2018	457 888,70
6-(13+14+15)	RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A REPORTER SUR 002/BP 2018	320 000,00

2. BUDGET ANNEXE « RESTAURANT »

2.1 Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif annexe du « Restaurant » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. A l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 Approbation du compte administratif 2017

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	prévu	28.819,75
	réalisé	11.917,95
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévu	28.819,75
	réalisé	17.326,90
	reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	prévu	28.400,00
	réalisé	6.698,11
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévus	28.400,00
	réalisé	28.254,25
	reste à réaliser	0,00

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	5.408,95
FONCTIONNEMENT	21.556,14
RESULTAT GLOBAL	26.965,09

Monsieur le maire précise que le montant des loyers est payé régulièrement et qu'il couvre l'annuité de l'emprunt contracté. L'exécution de ce budget n'appelle aucune observation si ce n'est que celle de constater des excédents. Après cette présentation, le maire quitte la séance et le doyen fait procéder au vote. A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte administratif 2017 du budget annexe « Restaurant ».

2.3 Affectation du résultat 2017/2018

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le Compte Administratif présente un **Excédent de fonctionnement de 15.556,14 Euros**,

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce

résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter, le résultat conformément au tableau ci-joint annexé.

	PREVISIONS BUDGETAIRES		EUROS	
1	<i>résultat de la SECTION D' INVESTISSEMENT</i>	<i>POUR MEMOIRE BP 2017</i>	8 822,59	
2	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		6 000,00	
3	<i>VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT</i>		11 852,85	
	RESULTATS			
	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2017	6 698,11	
	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		22 254,25	
4	RESULTAT DE L'EXERCICE		15 556,14	
5	RESULTAT ANTERIEUR SECTION DE FONCT.		6 000,00	
4+5 (6)	RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCT.		21 556,14	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 917,95	
	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 504,31	
7	SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-3 413,64	
8	SOLDE ANTERIEUR DE LA SECTION INVEST.		OO1/BP 2017	8 822,59
7+8 (9)	SOLDE CUMULE DE LA SECTION INVEST.		A REPORTER SUR OO1/BP 2018	5 408,95
10	DEPENSES ENGAGEES REPORTEES	ETAT des Restes à reporter	0,00	
11	RECETTES ENGAGEES REPORTEES		0,00	
			0,00	
9-10+11 (12)	SOLDE NET DE LA SECTION INVEST.		5 408,95	
	AFFECTATIONS			
14	VIREMENT NECESSAIRE PLUS APROCHE PRUDENTIELLE	1068/BP 2018	18 556,14	
6- (13+14+15)	RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A REPORTER SUR OO2/BP 2018	3 000,00	

3. BUDGET ANNEXE « LE CLOS DU PRESSOIR »

3.1 Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif annexe du « Boulangerie » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. A l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.2 Approbation du compte administratif 2017

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	prévu	197.838,50
	réalisé	14.741,00
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévu	197.838,50
	réalisé	0,00
	reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	prévu	187.200,00
	réalisé	4.102,50
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévus	187.200,00
	réalisé	4.103,30
	reste à réaliser	0,00

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	-14.741,00
FONCTIONNEMENT	0,80
RESULTAT GLOBAL	-14.740,20

Le maire précise que le budget 2018 sera plus important en intégrant le remboursement du terrain à l'Etablissement Public Foncier ainsi que le coût des travaux de viabilisation venant s'équilibrer par la vente des terrains.

Après cette présentation par David BAUDON, le maire quitte la séance et le doyen fait procéder au vote. A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte administratif 2017 du budget « Le Clos du Pressoir ».

3.3 Affectation du résultat 2017/2018

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le Compte Administratif présente un **Excédent de fonctionnement de 0.80 €**,

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter, le résultat conformément au tableau ci-joint annexé.

	PREVISIONS BUDGETAIRES		EUROS
1	<i>résultat de la SECTION D' INVESTISSEMENT</i>		-10 638,50
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT	POUR MEMOIRE BP 2017	
3	<i>VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT</i>		
	RESULTATS		
	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2018	4 102,50
	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		4 103,30
4	RESULTAT DE L'EXERCICE		0,80
5	RESULTAT ANTERIEUR SECTION DE FONCT.		0,00
4+5 (6)	RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCT.		0,80
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 102,50
	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	
7	SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-4 102,50
8	SOLDE ANTERIEUR DE LA SECTION INVEST.	OO1/BP 2017	-10 638,50
7+8 (9)	SOLDE CUMULE DE LA SECTION INVEST.	A REPORTER SUR OO1/BP 2018	-14 741,00
10	DEPENSES ENGAGEES REPORTEES	ETAT des Restes à reporter	
11	RECETTES ENGAGEES REPORTEES		0,00
			0,00
9-10+11 (12)	SOLDE NET DE LA SECTION INVEST.		-14 741,00
	AFFECTATIONS		
14	VIREMENT NECESSAIRE PLUS APPROCHE PRUDENTIELLE	1068/BP 2018	
6- (13+14+15)	RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A REPORTER SUR OO2/BP 2018	0,80

4. BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE »

4.1 Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif annexe du « Boulangerie » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. A l'unanimité, déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4.2 Approbation du compte administratif 2017

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen de l'Assemblée, arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	prévu	0,00
	réalisé	0,00
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévu	0,00
	réalisé	0,00
	reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	prévu	11.421,16
	réalisé	5.017,69
	reste à réaliser	0,00

RECETTES	prévus	11.421,16
	réalisé	11.421,16
	reste à réaliser	0,00

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	0,00
FONCTIONNEMENT	6.403,47
RESULTAT GLOBAL	6.403,47

Avant de transmettre la parole au doyen, le maire précise que l'excédent de fonctionnement 2018 sera reversé au budget principal après la dissolution de ce budget annexe. Les dernières opérations de ce budget s'exécuteront jusqu'en février 2018. Après cette présentation par David BAUDON, le maire quitte la séance et le doyen fait procéder au vote. A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte administratif 2017 du budget « Boulangerie ».

4.3 Affectation du résultat 2017/2018

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le Compte Administratif présente un **Excédent de fonctionnement de 4.942.31 €**.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter, le résultat conformément au tableau ci-joint annexé.

	PREVISIONS BUDGETAIRES		EUROS
1	<i>résultat de la SECTION D' INVESTISSEMENT</i>	POUR MEMOIRE BP 2017	
2	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT 002</i>		1 461,16
3	<i>VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT</i>		
	RESULTATS		
	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2017	5 017,69
	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		9 960,00
4	RESULTAT DE L'EXERCICE		4 942,31
5	RESULTAT ANTERIEUR SECTION DE FONCT.		1 461,16
4+5 (6)	RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCT.		6 403,47
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
7	SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00
8	SOLDE ANTERIEUR DE LA SECTION INVEST.	001/BP 2017	
7+8 (9)	SOLDE CUMULE DE LA SECTION INVEST.	A REPORTER SUR 001/BP 2018	0,00
10	DEPENSES ENGAGEES REPORTEES	ETAT des Restes à reporter	0,00
11	RECETTES ENGAGEES REPORTEES		0,00
			0,00
9-10+11 (12)	SOLDE NET DE LA SECTION INVEST.		0,00
	AFFECTATIONS		
14	VIREMENT NECESSAIRE PLUS APROCHE PRUDENTIELLE	1068/BP 2018	
6- (13+14+15)	RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A REPORTER SUR 002/BP 2018	6 403,37

5. REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur David BAUDON, maire, rappelle la délibération du 19 décembre 2017 portant sur la révision des loyers communaux. Toutefois, il précise que les loyers des locaux du bureau de la Poste et ceux du Restaurant « L'Hysope » n'ont pu être fixés en l'absence des indices de référence de révision.

Considérant que les indices ICC (Indice du Coût de la construction) et ILC (Indice des Loyers Commerciaux) du troisième trimestre 2017 sont parus le 20 décembre 2017, le Conseil municipal est invité à fixer les loyers au titre de l'année 2018 pour les locaux suivants :

BAUX EXISTANTS	IMPUTATION	PERIODICITE DE LA REVISION	DATE DE DEPART	EXPIRATION	ECHEANCE DE LA REVISION	2018	INDICE DE REFERENCE
Poste Rue de la gendarmerie	752	Annuelle	01/01/17	31/12/25	01/01/18	7,448,87 €	ILC 3ème trimestre
Restaurant l'Hysope 25, rue de l'aurore	752	Triennale	26/01/15	25/01/24	26/01/18	26,605,04 €	ICC 3ème trimestre

POSTE : Rue de la gendarmerie – Loyer au 01/01/2018

Pour mémoire : Montant du loyer annuel : **7.299,60 €** (Etablissement d'un nouveau bail au 1^{er} janvier 2017).

L'indice de référence est l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) 3^{ème} trimestre 2017

<i>Indice de référence ILC : 3^{ème} trimestre 2017</i> $\frac{3^{\text{ème}} \text{ trimestre 2017}}{3^{\text{ème}} \text{ trimestre 2016}} = \frac{110.78}{108.56} \times 7.299,60 \text{ €} = 7.448,87 \text{ €}$ soit 1.862,21 € par trimestre

RESTAURANT L'HYSOPE : 25, rue de l'Aurore - Révision au 01 Janvier 2018

Pour 2018 :

Révision triennale (Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2014 de l'Indice national du Coût de la Construction (ICC)), soit 1627 sur un loyer de référence de 25.920 € par année.

<i>Indice de référence ICC : 3^{ème} trimestre 2014</i> $\frac{3^{\text{ème}} \text{ trimestre 2017}}{3^{\text{ème}} \text{ trimestre 2014}} = \frac{1670}{1627} \times 25.920 \text{ €} = 26.605,04 \text{ € TTC}$ soit 2.217,08 € par mois TTC (1.847,57 € HT)

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les loyers ci-dessus pour l'année 2018.

La Jarrie, le 30 mars 2018

Le maire,

David BAUDON

